



Dossier d'inscription 9 juillet au 10 août 2018

Maison des Jeunes d'Eté

Nom et Prénom de l'enfant : .....

- Attestation d'assurance extrascolaire
- Photocopie des vaccins (carnet de santé)
- Notification de droit CAF ou MSA avec **votre coefficient familial**
- Dossier inscription dûment complété et signé
- Fiche sanitaire complétée et signée
- Les autorisations diverses signées
- Le règlement intérieur lu, approuvé et signé (parents & enfant)
- Certificat médical pour les activités sportives
- Adhésion 2 € pour les 5 semaines sauf si enfant déjà adhérent à la Maison des Jeunes

Soucieux de l'environnement nous aimerions savoir si vous souhaitez recevoir les documents et informations :

Par mail :

.....@.....

Par papier



## Fiche d'inscription et renseignements obligatoires

Renseignements enfant :

Nom	Prénom	Date de naissance

Renseignements Parents :

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Adresse		
Mail		
Tel domicile		
Tel portable		
Employeur		
Tel Travail		
Régime (CAF ou MSA)		

**Prestation familiale:**

CAF ou MSA N° d'allocataire: .....

**OBLIGATOIRE :** Quotient familial .....

Merci de fournir une copie de l'Aide aux temps de loisirs

**N° sécurité sociale:** .....

CPAM (précisez le département).....

Autres (MGEN, SLI, MSA).....

**Assurance :** N° d'assurance: .....



# Autorisations

Je soussigné(e) .....responsable de l'enfant.....

Types d'autorisations	Autorisations
Participer et pratiquer les différentes activités culturelles et sportives (jeux, jardinage, cuisine, travaux manuels, sorties, piscine, activités scientifiques...) organisées par la Maison des Jeunes Eté et sous sa responsabilité.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p><u>Autorisation de photographe et de filmer</u>                      L'équipe d'animation photographie et filme les enfants dans le cadre des activités. Ces photos peuvent éventuellement être publiées dans la presse, sur le facebook de MJB, le bulletin municipal ou sur le site internet de la maison des jeunes.  <a href="http://Sites.google.com/site/mjboulleret">Sites.google.com/site/mjboulleret</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET D'UTILISATION D'IMAGES ET VIDEO</u></b></p> <p><b>En vertu des textes de loi ci-dessous :</b>  <b>Article 9 du Code civil : Qui instaure un droit au respect de l'intimité de la vie privée ;</b>  <b>Article 226-1 du Code pénal : Atteinte volontaire à l'intimité de la vie privée d'autrui (prise de vue à l'insu de la personne) ;</b>  <b>Article 226-2 du Code pénal : Diffusion des images.</b>  <b>En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, vous autorisez à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.</b>  <b>Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement ou être</b>  <b>cédées à des tiers, sous toute forme et tous support connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de : 99 ans intégralement ou par extraits, et notamment :</b>  <input type="checkbox"/> Presse <input type="checkbox"/> Revue <input type="checkbox"/> Exposition <input type="checkbox"/> Projection publique <input type="checkbox"/> Publication électronique <input type="checkbox"/> CD Rom <input type="checkbox"/> DVD <input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux</p>	<input type="checkbox"/> j'autorise mon enfant à être photographié <input type="checkbox"/> je n'autorise pas mon enfant à être photographié <input type="checkbox"/> j'autorise mon enfant à être filmé <input type="checkbox"/> je n'autorise pas mon enfant à être filmé Vous donnez votre autorisation pour la prise de vue et diffusion des images : <p style="text-align: center;">OUI    NON</p> Vous donnez votre autorisation pour la prise de vue et diffusion des images sous conditions ex : floutage des visages: <p style="text-align: center;">OUI    NON</p>
<u>Autorisation de rentrer seul</u>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<u>Autorisation de transport en autocar</u> (sorties et ramassage du matin et soir)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<u>Autorisation de transport en minibus utilisé par la direction de la Maison des Jeunes Eté</u>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<u>Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant:</u>	Noms des personnes: ➤ ..... ➤ ..... ➤ ..... ➤ ..... ➤ .....

Fait à ....., le .....

Signature du responsable: (signature valable pour toutes les autorisations)

## Règlement intérieur :

Je soussigné(e) (parent)..... et (enfant)..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Maison des Jeunes Eté et nous nous engageons à le respecter.

Signature des parents :

«Lu et approuvé»

Signature de l'enfant:

« Lu et approuvé»



## Inscription :

### Inscription à l'accueil de Loisirs :

Semaine du 09/07 au 13/07 :  Lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

Semaine du 16/07 au 20/07 :  Lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

Semaine du 23/07 au 27/07 :  Lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

Semaine du 30/07 au 03/08 :  Lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

Semaine du 06/08 au 10/08 :  Lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

### Inscription service cantine du midi : (le pique-nique d'un midi par semaine étant compris)

Semaine du 09/07 au 13/07 :  Lundi  mardi  mercredi (pique-nique)  jeudi  vendredi

Semaine du 16/07 au 20/07 :  Lundi  mardi  mercredi (pique-nique)  jeudi  vendredi

Semaine du 23/07 au 27/07 :  Lundi  mardi  mercredi (pique-nique)  jeudi  vendredi (P-N)

Semaine du 30/07 au 03/08 :  Lundi  mardi  mercredi  jeudi (pique-nique)  vendredi

Semaine du 06/08 au 10/08 :  Lundi  mardi  mercredi  jeudi (pique-nique)  vendredi

### Inscription au camping :

Camping (voir dates dans les informations)

### Inscription ramassage autocar :

Matin Arrêt : .....

Soir Arrêt : .....

Lieux des arrêts	Trajet matin	Trajet soir
BOULLERET école primaire	7h50	18h50
GRAVEREAU	7h56	18h46
MENETREAU	7h58	18h44
LES HOUARDS	8h00	18h42
LERE lavoir	8h07	18h35
LERE La Chapelle	8h10	18h32
SURY PRES LERE arrêt de car	8h14	18h28
BELLEVILLE groupe scolaire	8h18	18h24
SANTRANGES (école)	8h25	18h17
SAVIGNY place	8h35	18h07
STE GEMME à côté de la Petite Auberge)	8h42	18h00
LES MONDETS	8h47	17h55
BANNAY Puits d'Amour	8h50	17h53
LES FOUCHARDS	8h53	17h50
BOULLERET école primaire	9h00	17h45

## Fiche sanitaire

### 1. État civil

Nom	Prénom	Date de naissance

### 2. Vaccinations

Merci de fournir la photocopie des vaccins à jour de l'enfant

Vaccinations Obligatoires	Oui	Non	Date de rappel	Vaccinations Recommandées	Date
Diptérie				Hépatite B	
tétanos				ROR	
poliomyélite				coqueluche	
Ou DT polio				Autres	
Ou Tétracoq					
BCG					

### 3. Renseignements médicaux

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour?

- Non
- Oui (si oui, merci de fournir une ordonnance et les médicaments dans leur emballage d'origine avec le nom de votre enfant)

**Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance**

- L'enfant a-t-il déjà eu une des maladies suivantes:

<b>Rubéole</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Varicelle</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Angine</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Rhumatisme articulaire aigu</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
<b>Coqueluche</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Otite</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Rougeole</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Oreillons</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Scarlatine</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Asthme</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Allergies alimentaires ou médicamenteuses : si oui, lesquelles : .....

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler) .....

L'enfant a-t-il des difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, Rééducation...) précisez les dates et les précautions à prendre : .....

**4. Recommandations utiles des parents**

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, prothèses auditives ou dentaires,  
etc. ....  
.....

**5. Responsable de l'enfant:**

Nom et numéro du médecin traitant: .....  
Je soussigné(e).....responsable légal de l'enfant déclare  
exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du centre à prendre, le cas  
échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues  
nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à ....., le .....

Signature du responsable:



# Informations

## **Fonctionnement**

La Maison des Jeunes Eté de Boulleret ouvre ses portes du lundi 9 juillet 2018 à 7h45 au vendredi 10 août 2018, à 18h15.

La MJEté accueille les enfants à partir de 3 ans, sans distinction géographique, dans les locaux du complexe socioculturel, situé 7 route de Cosne 18240 Boulleret.

## **Horaires et périodes d'ouverture de la MJEté:**

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 7h45 à 18h15

Du lundi 9 juillet au vendredi 10 août 2018.

## **Permanence téléphonique :**

Aux heures d'ouverture du centre au 02 48 72 43 18

7 jours/7 et 24H/24 au 06 74 45 98 71

## ✓ **Inscription**

L'inscription ne sera valable qu'après règlement pour les cinq semaines, (nous encaisserons les chèques à chaque semaine échue) et après avoir rempli le dossier d'inscription. Nous nous donnons le droit de refuser un enfant si son dossier n'est pas dûment rempli.

Ex: vaccins non communiqués, absence du coefficient familial

## **Campings :**

3-5 ans : Mardi 17 juillet 2018 à Boulleret **(4€ supplémentaire)**

6-8 ans : Du mercredi 1<sup>er</sup> août au vendredi 3 août 2018 à La Charité / Loire **(14€ supplémentaire)**

9-17 ans : Du lundi 30 juillet au mercredi 1<sup>er</sup> août 2018 à La Charité / Loire **(14€ supplémentaire)**

Responsable campings 9-17 ans : Sophie DECHERF 06.76.18.73.74 huet.sophie@sfr.fr

## **Veillées :**

Enfants de 9-17 ans : jeudi 19 juillet 2018

Familles : mercredi 8 août 2018

## **Pique-nique :**

Pique-niques commandés par le centre pour tous les enfants inscrits cette journée même pour ceux qui ne mangent pas à la cantine habituellement (prix = 4€50) :

- Mercredi 11 juillet 2018
- Mercredi 18 juillet 2018
- Mercredi 25 juillet 2018
- Vendredi 27 juillet 2018
- Jeudi 2 août 2018
- Jeudi 9 août 2018

## ✓ Tarifs

L'adhésion est à régler à l'inscription.

Le règlement doit impérativement être acquitté avant le centre (nous encaissons les chèques à chaque semaine échue).

Adhésion : 2 € sauf enfant déjà adhérent à la Maison des Jeunes

Goûter et Pique-Nique du mercredi fourni par la structure

Le prix du repas durant les vacances est de **4€50**

	JOURNEE
<b>Aide CAF FATL</b>	
QF< 340	3€
341<QF<586	5€
QF>587	8€
<i>A partir du 3 ème enfant</i>	
QF< 340	2€
341<QF<586	4€
QF>587	7€
<b>Sans aide CAF Communauté Communes : Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire</b>	
<i>1er Enfant</i>	8€
<i>A Partir du 3ème enfant</i>	7€
<b>Hors Communauté Communes : Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire</b>	
<i>1 er enfant</i>	11€
<i>A partir du 3ème enfant</i>	9€
<b>Aide MSA</b>	
QF<600	0,80 €
601<QF<800	2,40 €
800<QF<1001	3,20€
QF<1001	8€
<i>A partir du 3ème enfant</i>	
QF>600	0,50 €
601<QF<800	1,40 €
800<QF<1001	2,20 €
QF>1001	7€

Pour les familles bénéficiaires de FATL, une participation minimale de 0.30 € par jour et par enfant restera à charge de la famille.



### **Art 1 : L'accueil et les horaires**

La Maison des jeunes d'Été accueille les enfants à partir de 3 ans.

#### Horaires :

Du lundi au vendredi de **7h45 à 18h15**.

Nous vous rappelons que la MJÉté ferme ses portes à **18h15 précises**, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires, aucune surveillance ne sera assurée en dehors de ces heures.

**Au-delà de trois retards, une séance supplémentaire sera facturée à la famille.**

Si d'autres personnes que les parents doivent prendre en charge l'enfant vous devrez nous informer de l'identité de la personne une pièce d'identité lui sera demandée et fournir une décharge au préalable, au responsable de la structure.

Les heures d'ouverture et de fermeture sont des horaires maximaux, l'accès à la structure reste souple à l'intérieur de ces sections d'heure, en cas d'impossibilité exceptionnelle, il est important de prévenir la responsable de la structure.

### **Art 2 : Le paiement et facturation**

La participation des familles peut être faite à la journée, à la semaine. Le règlement doit impérativement être acquitté avant le centre (nous encaissons les chèques à chaque semaine échue).

Les repas des vacances devront impérativement être réglés à la réservation, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'hospitalisation avec certificat médical.

Les réservations devront être faites de façon écrite. Tout enfant qui était inscrit, et qui ne vient pas, la journée ou la semaine sera quand même facturée. Sauf cas de force majeure avec certificat médical.

### **Art 3 : La santé**

Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants. Dans l'intérêt même de l'enfant, il ne sera pas accueilli à la structure. De même que tout enfant malade, il sera immédiatement rendu à sa famille, ou au responsable désigné. Si pour une raison votre enfant ne peut participer à une activité merci de nous en informer.

### **Art 4 : Le comportement**

Pour la bonne marche des activités et pour que chacun puisse évoluer et s'exprimer librement dans un climat calme et d'entente, nous demandons une attitude de respect et de bonne camaraderie, la liberté d'expression n'excluant pas la POLITESSE.

S'il s'avère que le comportement d'un enfant perturbe les ateliers, le camping ou les diverses sorties ou risque de faire courir un danger à lui-même ou à autrui, ses parents seront avertis par la responsable pour envisager les mesures à prendre.

### **Art 5 : La tenue vestimentaire :**

Prévoir des vêtements pas trop fragiles, certaines activités présentent des risques évidents (peintures, gazon, cuisine...) ou n'importe quelle activité nécessitant l'emploi de matières difficilement détachables. Pour les activités sportives, merci de prévoir des vêtements de sport. La structure se décharge de toute responsabilité en cas d'incident.

### **Art 6 : Affaires personnelles :**

Les enfants ne devront pas apporter d'objet personnel (console de jeu, bijou, portable, carte « collector », jouets personnels...) pouvant provoquer une jalousie, un danger, un vol ou un conflit. La structure se décharge de toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol.

### **Art 7: Vidéo et internet:**

Les photos et vidéos prisent lors des spectacles, défilés ou sorties.

### **Art 8 : Conclusion :**

Il est utile de rappeler que la Maison des Jeunes n'est pas une garderie. C'est un lieu convivial où nous sommes heureux d'accueillir les enfants et de leur apprendre de nouvelles choses pour les accompagner dans leur construction et dans leurs choix. C'est aussi un lieu d'échange, d'écoute pour que chacun puisse s'épanouir pleinement, nous nous devons de souligner ces quelques règles élémentaires pour la vie en collectivité.

La liste n'est pas exhaustive, mais nous nous appliquerons à la compléter tout au long de cette année pleine de joie et de créativité.

